



PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE **COMITÉ EXÉCUTIF**

Conseil Consultatif de Pêche Lointaine de l'UE (LDAC)

**Lieu de tenue de la réunion : Grand Hotel Palatino
Via Cavour, 213/M - 00184, ROME
Jeudi 10 mai 2018, 10h00-13h00**

Président : Iván López

Vice-présidents : Béatrice Gorez et Juan Manuel Liria

1. Bienvenue

M. Audum Lem, Directeur adjoint de la division des pêches de la FAO, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes à Rome et résume les priorités de travail de l'organisation qu'il représente dans le domaine de la pêche internationale. Il parle aussi de l'importance de ses instruments juridiques et des directives techniques dans des sphères telles que la gouvernance internationale des océans, la croissance bleue, la traçabilité de la chaîne de valeur halieutique, la responsabilité sociale et professionnelle ou encore l'amélioration des conditions de travail dans le domaine de la pêche. Il souligne qu'il est très important de pouvoir compter sur la collaboration des gouvernements, du secteur halieutique et de la société civile, ONG comprises.

M. Lem annonce aussi la tenue de la 1ère Journée mondiale contre la Pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INRDR-IUU) le 5 juin à Rome. Finalement, il rappelle l'importance d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) établis dans l'Agenda 2030 de l'ONU, avec une mention spéciale pour l'ODD 14 qui concerne le milieu aquatique et fait référence à la capacité, aux subventions, à la connaissance scientifique des stocks, à l'accès aux marchés de la part de petits pays en développement ou l'importance des pêcheries artisanales.

Le Président du LDAC, M. Iván López, remercie M. Lem pour sa présence, offre la collaboration du LDAC et annonce aux participants qu'une délégation composée des présidents, des membres et du Secrétariat du LDAC se réunira avec la division des pêches de la FAO le vendredi 11 mai à l'issue des réunions pour présenter le travail effectué et étudier des voies de collaboration à venir.

Ensuite il demande au Secrétariat d'annoncer les personnes qui se sont excusées pour leur absence et les délégations de vote reçues. *La liste complète des participants se trouve à l'Annexe I.*

Délégations de vote :

- Mme. Sara Fröcklin (SSNC) a donné sa procuration à Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE)
- M. Ian Gatt (SPFA) a donné sa procuration à Mme. Jane Sandell (NFFO)
- M. Gerard van Balsfoort (DFTPA) a donné sa procuration à Mme. Jane Sandell (NFFO)



- M. Edelmiro Ulloa (ANAMER/ANAPA/ACEMIX) a donné sa procuration à M. Juan Manuel Liria (CEPESCA)
- M. José Manuel Beltrán (OPP-Lugo) a donné sa procuration à M. Juan Manuel Liria (CEPESCA).
- M. Julio Morón (OPAGAC) a donné sa procuration à M. Juan Manuel Liria (CEPESCA)
- M. Pierre Commere (FIAC) a donné sa procuration à M. Michel Goujon (ORTHONGEL)

2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion

Après avoir compté les membres présents et représentés par délégations de vote, il est annoncé que conformément à l'article XXIV des Statuts du LDAC, le quorum minimum (au moins 50 % des membres présents ou représentés) a été atteint pour l'adoption de décisions à la majorité simple. L'ordre du jour est ensuite approuvé.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Comité Exécutif (Madrid, le 23/11/2017)

Le procès-verbal de la dernière réunion du Comité Exécutif est approuvé sans commentaires.

4. Rapport des 5 Groupes de Travail du LDAC (mars-avril 2018).

4.1. Présentation de la progression des travaux et des actions en attente pour chaque GT :

GT 1 (M. Michel Goujon)

Groupe de Travail 1 - Pêcheries de thonidés et leurs ORGP

Commission de pêche du Pacifique occidental et central (WCPFC) :

La représentante de la CE (Mme. Angela Martini) enverra aux membres du GT1 par le biais du Secrétariat du LDAC le rapport concernant le premier projet de proposition de l'UE sur la gestion des requins, abordé dans le cadre du GT spécifique, et toute nouveauté pertinente à propos des résultats et recommandations découlant de la dernière réunion annuelle de la WCPFC.

Élan et conception institutionnelle du processus de Kobe pour les ORGP de thonidés

Le Secrétariat demandera à Mme. Martini de fournir des informations actualisées sur les progrès réalisés par la FAO pour ce qui est de la création d'un Secrétariat consacré au traitement du nouveau processus de Kobe pour travailler sur les questions horizontales pour les ORGP de thonidés.

Le LDAC apportera contributions et commentaires aux propositions et questions soulevées par la Commission, qui seront traitées dans le cadre de ce nouveau processus institutionnel. Le LDAC propose de se réunir avec M. Depypere et une délégation de la DG MARE pour aborder ces points de façon informelle à Bruxelles, avec une représentation des Présidents des Groupes de Travail et du Bureau (Président et vice-Présidents du Comité Exécutif).



Dispositifs de concentration de poissons (DCP) pour les pêcheries de thonidés tropicaux à la senne :

Le Secrétariat du LDAC invitera M. Josu Santiago à donner des détails actualisés concernant le travail du groupe conjoint des ORGP sur les DCP/FAD au cours de la prochaine réunion du GT1.

Les intervenants du GT1, en coordination avec le Secrétariat, rédigeront des lignes directrices révisées sur les bonnes pratiques dans l'emploi et la gestion des DCP/FAD, avec comme point de départ le document présenté par M. Julio Morón lors de la réunion et l'introduction des commentaires reçus par M. Michel Goujon et autres participants.

La version provisoire sera au cœur des débats lors de la prochaine réunion de coordination entre les présidents et vice-présidents du LDAC et du GT1.

Gouvernance internationale des océans et de la pêche :

Le groupe de rédaction du LDAC envisagera d'inclure une référence à ce processus dans la préparation d'un avis provisoire ou d'une note conceptuelle sur la gouvernance internationale de la pêche, le rôle des ORGP et l'implication des Nations Unies dans ce processus. Le Président du LDAC contactera son homologue du Conseil Consultatif des Pélagiques (PELAC) pour coordonner ce travail et envisager la possibilité de prévoir des réunions conjointes sur cette question, dans la mesure où elle a des impacts et conséquences pour les deux Conseils Consultatifs.

CICTA - Convention Internationale pour la Conservation des Thonidés dans l'Atlantique :

Le Secrétariat du LDAC engagera un processus de consultations pour anticiper le travail en ce qui concerne les considérations générales à inclure dans un avis annuel consacré aux mesures de gestion et de conservation des stocks atlantiques intéressant le LDAC, de sorte à soutenir la position de l'UE dans les négociations de la Réunion annuelle de la CICTA de Dubrovnik en novembre. Le Secrétariat demandera à la DG MARE de présenter ses questions suffisamment à l'avance (fin septembre-début octobre) pour pouvoir préparer les recommandations et rédiger un éventuel avis. Le LDAC demandera à la Commission de présenter le rapport du Conseil scientifique (SCRS) de la CICTA une fois qu'il sera disponible, pour aider à la préparation de ses points de vue pour la réunion de coordination technique avec la Commission.

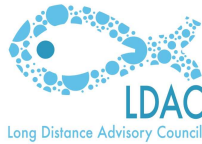
Actions du Groupe de Travail conjoint 1 et 4 sur les questions d'intérêt commun

Stratégie de l'UE dans l'Océan Indien :

Le LDAC enverra une lettre officielle de plainte à la Commission Européenne sur l'absence de représentants clé de la DG MARE dans l'Océan Indien lors de la dernière réunion du LDAC et à d'autres réunions internationales importantes pour l'Océan Indien et l'Océan Atlantique. Il encouragera aussi la DG MARE à se montrer proactive et à améliorer les relations diplomatiques avec les états riverains de l'Océan Indien.

Critères d'attribution de la CTOI :

Mme. Béatrice Gorez fournira au Secrétariat du LDAC, pour distribution à tous les membres des GT1 et GT4, la position conjointe de CFFA et CAOPA présentée lors de la 4ème réunion technique de la CTOI sur les critères d'attribution, tenue aux Seychelles en février.



Le LDAC tentera de rédiger le premier jet d'un avis pour la prochaine réunion annuelle de la CTOI en faisant appel à la procédure d'urgence, étant donné qu'il y a peu de temps avant la réunion. La version définitive devrait être prête à être adoptée à la prochaine réunion du Comité Exécutif du LDAC au mois de mai.

Le rôle du LDAC dans la gouvernance halieutique : collaboration avec la COI / ECOFISH

Le LDAC prévoit d'inclure des idées dans sa proposition sur la façon d'améliorer l'influence et la présence de l'UE dans l'Océan Indien et de faire part de ses contributions aux parties intéressées. Le projet de proposition sur la création d'ateliers régionaux ou séries de « dialogues » axés sur la coopération pour le développement dans les pays tiers sera distribué afin de recueillir les commentaires qui s'imposent avant son adoption au prochain Comité Exécutif du LDAC. L'idée consiste à présenter ce travail non seulement à la Commission Européenne mais aussi aux États membres et à la Commission de la pêche du Parlement Européen, pour que tous puissent en tenir compte au moment de préparer leurs politiques ou stratégies globales, comme cela a été le cas du travail effectué par le Parlement Européen pour le Pacifique en 2013.

Conflits pour application des règles de suivi, contrôle et surveillance (SCV/MCS) et procédures d'inspection en mer liées à la mise en place des accords de pêche (APPD).

Le LDAC suivra de près la situation des procédures de suivi, contrôle et surveillance dans les ZEE de pays tiers comme Santo Tomé, le Gabon ou le Liberia. Il demandera aussi à la Commission de l'informer ponctuellement des dialogues et réunions avec ces pays, en particulier les conclusions des Comités conjoints.

Le Secrétariat enverra à l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP-EFCA) la lettre du LDAC et la réponse de la Commission concernant l'affaire du palangrier espagnol BAZ, suite à la demande formulée au cours du dernier Comité de conseil de l'AECP de Bruxelles en février.

Il envisagera aussi de rédiger une lettre demandant un rôle renforcé de l'EFCA au niveau de la dimension internationale de la PPC, en particulier concernant la coordination des mécanismes, protocoles et activités de surveillance ou l'établissement de plans de déploiement conjoints après avoir obtenu un mandat spécifique de la Commission pour opérer plus directement dans les eaux non communautaires.

Proposition du LDAC pour soutenir la création d'un groupe de Travail « ad hoc » visant à l'amélioration des conditions de travail et sociales dans l'Océan Indien.

Le Secrétariat enverra une consultation écrite incluant la proposition présentée par Mme. Béatrice Gorez (CFFA) et Mme. Irene Vidal ((EJF) pour réception des commentaires opportuns, puis acceptation et adoption officielle.

Projet FARFISH H2020

Le Secrétaire Général tiendra les membres informés concernant l'avancement du travail dans les cas d'étude, et distribuera la « version provisoire zéro » du plan de gestion pour commentaires.

Le Secrétaire Général mettra à jour le travail du Comité de sélection pour l'embauche d'un coordinateur chargé du projet.

GT 2 (Mme. Jane Sandell)



Groupe de Travail 2 - Pêcheries de l'Atlantique Nord, accords de pêche et ORGP

La Présidente du GT2, Mme. Jane Sandell, résume les principales actions menées par le groupe :

Présentation des alliances entre l'industrie de la pêche et la science

La présentation de Martin Pastoors concernant les initiatives de collaboration ou partenariat science-industrie pour améliorer les évaluations des stocks et la recherche participative sera mise à la disposition de tous les membres sur le site Internet du LDAC. Les membres de l'industrie du GT2 sont invités à partager toute autre initiative similaire que leurs pays ont éventuellement mise en place en matière de recherche scientifique à bord des navires de pêche et de traitement des données, et à en faire part aux États membres et/ou au CIEM.

Organisation des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO)

Le Secrétariat enverra un courriel adressé aux membres leur demandant s'ils ont des commentaires à faire ou des questions à poser concernant l'application des mesures de gestion pour les stocks commerciaux clé, comme les niveaux de consommation du quota de sébaste (redfish) en zone 3M.

Les membres du GT2 seront invités à envoyer leurs contributions par rapport aux idées pour le développement d'un protocole de circonstances exceptionnelles de la nouvelle Évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour le flétan noir (GHL), de sorte à informer la Commission Européenne pour qu'elle l'intègre à la position de l'UE au cours de cette procédure.

Le LDAC suivra de près le travail du Comité scientifique de l'OPANO sur la fixation de points de référence et le choix de scénarios de gestion pour l'établissement de règles de contrôle des captures et la MSE concernant le cabillaud en zone 3M.

Négociations de l'accord de pêche entre l'UE et la Norvège

Aucune action spécifique n'est engagée, le LDAC continuera à suivre de près les négociations et donnera son avis par rapport aux mesures de développement des plans de gestion à long terme.

Négociations avec les états riverains / Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE-NEAFC)

Le Secrétariat s'assurera de coordonner la date du prochain GT2 dans le cadre de la réunion annuelle de la CPANE afin de faciliter la présence à cette rencontre de l'équipe de négociation de la DG MARE.

Travaux des Conseils Consultatifs (inter CC) liés au « Brexit »

Le LDAC organisera une réunion (probablement en novembre 2018) faisant suite à celles tenues par le NWWAC et le PELAC et ensemble, les comités rédigeront une note conceptuelle à débattre abordant les questions liées aux implications de ce processus pour la composition et le fonctionnement à venir des CC, sans oublier le cadre de gouvernance et la participation des parties prenantes du Royaume-Uni dans les prises de décisions communautaires.

Crabe des neiges dans la zone de protection spéciale de Svalbard

Le LDAC suivra le débat en cours au sein de la Commission de la pêche du Parlement Européen (EP-PECH) à ce sujet, et l'on attend une déclaration ou une résolution politique



officielle prochainement. Aussi bien l'unité concernant la DG MARE que les représentants de la flottille du crabe des neiges de l'UE seront invités à fournir les dernières mises à jour lors de la prochaine réunion du GT2 par rapport à toute progression dans le conflit entre l'UE et la Norvège, et à informer concernant les résultats des procédures légales en attente.

Événement du Parlement Européen sur la mise en place de l'obligation de débarquement dans les pêcheries mixtes

Mme. Carmen Paz enverra des informations au Secrétariat concernant les dates et le programme de cet événement, prévu pour mai-juin, au cours duquel seront lancées 3 études de cas : Mer du Nord, Eaux occidentales australes et Eaux occidentales septentrionales.

GT 3 (M. José Antonio Suárez-Llanos)

Groupe de Travail 3 - Organisations internationales et autres ORGP

En l'absence du Président du GT3, M. José Antonio Suárez-Llanos, M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Exécutif, résume les actions convenues au cours de la dernière réunion :

SEAFO/OPASE - Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est

Le Secrétariat enverra au représentant de la CE, M. Luis Molledo, des informations sur la SEAFO à propos du cas d'étude de FARFISH zone 47. Et la DG MARE nous enverra à son tour ses données sur les pêcheries à l'aide des rapports scientifiques dont elle dispose.

SPRFMO/ORGPPS – Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud

Le LDAC demandera à la Commission d'envoyer une proposition au Comité scientifique de cette ORGP, d'étude de la possibilité (comme le fait le CIEM) de réaliser des échanges de quotas entre les CPC et transferts d'une année sur l'autre par les parties contractantes. La proposition de conservation de quotas (« *banking* ») découle d'un accord de 5 ans qui respecte les critères de répartition, comme ce qui se passe avec les stocks de petits pélagiques au sein de la CPANE.

NPFC – Commission des pêches du Pacifique nord

Le LDAC abordera lors de futures réunions du GT3 la proposition de l'industrie : demander à l'UE de solliciter l'adhésion comme partie contractante à la Commission des pêches du Pacifique Nord (NPFC). Pour cela, le Conseil de l'UE devra octroyer un mandat spécifique à la Commission, l'autorisant à engager les démarches de demande d'adhésion.

Problématique des ports chiliens :

Le Secrétariat enverra de toute urgence à la Commission Européenne une lettre demandant des éclaircissements eu égard aux conditions d'accès aux ports chiliens pour le débarquement et/ou le transbordement de l'espadon et autres espèces de thonidés (requins inclus) par la flottille palangrière de surface espagnole et européenne. Il s'agit d'une simple formulation de questions qui ont déjà trouvé oralement réponse au cours de la réunion, une recherche de confirmation écrite pour accorder plus de sécurité juridique aux opérations de la flottille qui pêche dans les eaux internationales en dehors des 200 milles adjacents à la ZEE chilienne.

Investissements dans les pays tiers :

Sur mandat du Président et des membres, le Secrétariat rédigera la première version d'une note conceptuelle reflétant les aspects de gouvernance internationale et donnant des exemples et des éléments de transparence pour rendre plus visible et mieux connaître le rôle que les sociétés mixtes jouent dans la dimension internationale de la PPC, sans oublier leur impact social et économique dans les pays tiers où elles opèrent (répercussion sur le tissu socioéconomique, création d'emplois, retours dans les communautés locales...) et dans les pays européens des entreprises investissant en capital (importations sur le marché communautaire, génération de richesse...). Un groupe de rédaction « ad hoc » sera constitué et révisera ce premier jet, formulant des commentaires permettant d'aboutir à un document qui sera soumis à débat au cours de la prochaine réunion du GT3. Initialement, M. Suárez-Llanos, Mme. Gorez, M. Garat et M. Liria se portent volontaires pour la rédaction.

Au cours de cette réunion du Comité Exécutif, et sur proposition de Mme. Gorez, l'activité économique des sociétés mixtes non européennes (russes, chinoises, etc.) sera également analysée afin de favoriser la transparence et d'identifier le cadre réglementaire qui régleme leurs activités dans des pays tiers comme la Mauritanie ou le Sénégal.

Il s'agit d'accorder une certaine visibilité à l'activité des investissements halieutiques dans les pays tiers en tant que source d'approvisionnement en matière première pour les marchés locaux et communautaires, et de fournir des exemples de bonnes pratiques en termes de retours et recettes pour la formation et l'emploi dans les communautés côtières. L'objectif est de parvenir à une cohabitation pacifique avec la pêche artisanale et d'améliorer la méthodologie de recueil des données.

L'organisation d'un séminaire « ad hoc » ou focus group sera également envisagée pour aborder cette question. Y seraient invités des représentants des administrations locales, autorités scientifiques, sociétés mixtes et flottilles et parties prenantes des pays tiers.

Gouvernance internationale :

Les membres du GT3 devront envoyer leurs commentaires au document de position du GT5 concernant l'amélioration du rôle de l'UE dans le cadre de la gouvernance internationale des océans, et même aborder les questions qu'il pose.



GT4 (M. Julio Morón)

Groupe de Travail 4 - Accords bilatéraux de pêche avec les pays tiers

En l'absence du Président, M. Julio Morón, la Vice-présidente, Mme. Marta Aymerich, résume les principales questions traitées au sein du GT4 et les actions en attente :

Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) : Mise en œuvre et liens avec la coopération pour la politique de développement. À la demande des Présidents des GT1 et GT4, un focus group « ad hoc » sera constitué pour aborder cette question.

La Commission enverra au Secrétariat la déclaration de la Haute représentante de l'UE pour les affaires extérieures et la politique de sécurité, Mme. Federica Mogherini, à l'occasion de la récente décision de la Cour de justice européenne concernant la situation de l'accord de



pêche avec le Maroc et la question du Sahara Occidental. La déclaration sera jointe au dossier.

L'unité des Accords de pêche et commerce de la DG MARE tiendra le LDAC informé de toute décision concernant l'interprétation juridique de cette décision et les actions à venir en lien avec les négociations pour le renouvellement de l'accord, qui arrive à son terme le 14 juillet 2018.

Collaboration et partenariat entre le LDAC et la COMHAFAT

- Le Secrétariat rédigera et distribuera le résumé du procès-verbal et les présentations effectuées au cours de la réunion annuelle de coordination entre le LDAC et la COMHAFAT, tenue à Madrid le 31 janvier 2018.
- Le Secrétaire Exécutif du LDAC fournira un résumé de la contribution du LDAC et les résultats de l'atelier de validation consacré à un programme régional harmonisé d'inspection portuaire dans la région COMHAFAT. Cette réunion a eu lieu à Rabat les 12 et 13 mars.
- Le LDAC travaillera pour continuer à déployer des actions conjointes et des réunions avec la COMHAFAT dans les pays de l'UE et d'Afrique, proposant la voie à suivre par la Commission pour améliorer la gouvernance halieutique du côté atlantique de l'Afrique, insistant sur l'importance de la cohérence entre la politique de coopération au développement et le reste des politiques sectorielles de l'UE.

Initiative de transparence de la pêche (FiTI)

- Le Secrétariat publiera sur son site Internet la présentation de Mme. Gunilla Tegelskär et envisagera d'inviter à la prochaine réunion de ce groupe de travail une personne du secrétariat de la FiTI pour se livrer à un suivi sur ce point.
- Il ne faut pas oublier qu'il reste encore des places pour les représentants du secteur halieutique industriel européen au Comité d'experts de la FiTI, au cas où quelqu'un soit intéressé et souhaite poser sa candidature.

Vacance de la vice-présidence du GT4

Suite au départ de l'actuelle vice-présidente Marta Aymerich, la prochaine réunion du GT4 abordera la façon de procéder, puisque le mandat expire en mai 2019 et de nouvelles élections pour les réunions d'octobre 2019 seront convoquées. Mme. Aymerich explique qu'ANFACO-CECOPECA en tant qu'organisation souhaite continuer d'assumer jusqu'au bout cette vice-présidence à titre intermédiaire.

GT 5 (Mme. María José Cornax)

Groupe de Travail 5 - Questions transversales

En l'absence de la Présidente, Mme. M^a José Cornax, le Secrétaire Exécutif, M. Alexandre Rodríguez, résume les actions convenues lors du dernier groupe de travail :

Transparence de l'activité de la flotte extérieure communautaire de pêche lointaine



Rapport économique annuel du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP)

Le Secrétaire Général renverra le premier jet de la lettre demandant une amélioration au niveau du recueil et de l'analyse des données économiques, et la révision de la méthodologie pour une meilleure description de l'activité économique de la flottille de pêche lointaine. Un délai initial de 2 à 3 semaines sera octroyé pour permettre aux membres du GT5 de formuler leurs commentaires, puis la lettre sera soumise au Comité Exécutif pour adoption officielle au cours de la réunion de mai.

Projet FarFish H2020

Le Secrétaire Général informera de la progression du travail dans les différents *work packages* et livrables où le LDAC est impliqué, et distribuera, en vue d'obtenir les commentaires opportuns, les plans de gestion « zéro » qui font l'objet des 6 études de cas sélectionnées. Le calendrier des réunions ouvertes à la participation des parties prenantes sera également annoncé, les membres désirant y participer étant invités à le faire. Enfin, les membres seront informés de l'état d'avancement de la procédure de sélection pour l'embauche d'un coordinateur scientifique pour ce projet.

Accord commerciaux et questions sociales et du travail

Des membres officiels de la DG EMPLOI, DG HOME et DG TRADE seront invités aux prochaines réunions du GT5 pour leur faire part de la situation spécifique dans des pays comme la Thaïlande, le Vietnam ou les Philippines.

Avis conjoint LDAC-MAC concernant le règlement de lutte contre la pêche INN

Le Secrétariat enverra dans les trois langues de travail le document du GT2 du MAC contenant une série de recommandations concernant la façon d'améliorer l'application du Règlement INDNR en ce qui concerne le processus de cartes. Un délai de 3 semaines sera accordé aux membres du GT5 du LDAC pour leur permettre d'envoyer leurs commentaires et de se positionner par rapport à une collaboration avec le MAC sur ce document et à l'éventuelle mise sur pied d'une « *task force* » spécifique pour le suivi de cette question.

Le Secrétariat distribuera la position officielle d'ETF présentée au MAC à la demande de ce dernier, pour exiger le même niveau de respect ou les mêmes règles du jeu pour tous (« *level playing field* ») parmi les opérateurs communautaires et non communautaires pour l'accès au marché de l'UE.

Thaïlande

Juan Manuel Trujillo (ETF) et Béatrice Gorez (CFFA) rédigeront une lettre provisoire identifiant les problèmes de la Thaïlande eu égard à la criminalisation des immigrants illégaux à bord des navires de pêche et autres questions d'enfreinte aux droits du travail et/ou sociaux.

Gouvernance internationale des océans et des pêches

Le travail se poursuivra concernant la note conceptuelle rédigée par Mireille Thom, qui se base essentiellement sur l'étude du WWF de la fin de l'année passée et contient une série de recommandations pour promouvoir le leadership de l'UE dans ce domaine. Les commentaires formulés par les membres du GT5 et le représentant de la DG MARE, M. Brincat, seront inclus dans les débats sur les questions comme l'Agenda 2020, les objectifs



de développement durable de l'ONU, les conditions décentes d'emploi, le rôle de la pêche dans les pays tiers et autres comme la stratégie européenne contre le plastique et les déchets marins. Il s'agira aussi de faire le lien entre ces questions et le commerce.

Enfin, on envisagera la possibilité d'aider la Commission à organiser des séminaires sous forme de dialogue dans les pays tiers des Océans Indien et Atlantique. Sur proposition de Béatrice Gorez, ces dialogues incluraient des exemples de bonnes pratiques de la flotte européenne en matière de standards d'emploi, coopération au développement, etc.

Gestion en haute mer et eaux internationales - Nations Unies

Le LDAC continuera à travailler en toute fluidité et en étroite collaboration avec l'unité de gouvernance des océans et du droit de la mer de la DG MARE, représentée par M. John Brincat, et apportera le point de vue des parties prenantes sur des aspects clés comme les résolutions de pêche durable des Nations Unies, les Objectifs de développement durable (ODD de l'ONU), le processus de biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) ou les consultations de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Exploitation minière des fonds marins

Messieurs Iván López (AGARBA) et Björn Stockhausen (Seas at Risk) présenteront une proposition écrite conjointe demandant l'interdiction de l'exploitation minière des fonds marins du fait de ses impacts, aussi graves qu'inconnus, pour l'environnement. Le premier jet sera distribué par le Secrétariat aux membres pour qu'ils envoient leurs commentaires en vue de l'adoption d'une version définitive au Comité Exécutif du LDAC au mois de mai. Cette proposition inclura des références au cadre législatif et aux instruments de droit international applicables en vigueur.

Subventions à la pêche

Le projet d'avis concernant les subventions nuisibles pour la pêche envoyé au mois de décembre dernier sera redistribué, incluant cette fois les contributions apportées par certains membres. Un délai de 3 semaines sera initialement accordé pour la réception des commentaires car cette question va être incluse à l'ordre du jour du prochain Comité Exécutif.

Révision des systèmes de contrôle de la pêche dans l'UE

On attend la publication de la proposition de Règlement de la Commission pour analyser les nouveautés présentées. Le cas échéant, une réunion spécifique de coordination des présidents du LDAC et/ou du focus group technique sera mise en place, avec inclusion de cette question dans les débats.

Contrôle des importations

Il est proposé d'inclure ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT5, pour pouvoir proposer un avis sur la base de l'analyse du rapport de l'intervenante de la Commission de la pêche du PE, Mme. Linnéa ENGSTRÖM, après adoption par l'EP-PECH.

4.2. Approbation des recommandations des Groupes de Travail.



M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général du LDAC, indique que les documents soumis à adoption ont été distribués aux membres. Les lettres suivantes sont expliquées en vue de leur approbation :

- **Lettre demandant un plan d'action de l'UE dans le cadre de la gouvernance internationale de la pêche dans les Océans Atlantique et Indien**

Son envoi à la Commission Européenne est approuvé sur consensus et sans objections.

- **Lettre à la Commission à propos de la problématique de l'accès aux ports chiliens de la part de la flottille européenne.**

L'envoi de la lettre à la CE est approuvé sur consensus et sans objections.

DÉCISION : Adoption de lettres et recommandations du LDAC

Les deux lettres approuvées concernant la situation de l'accès aux ports chiliens de la part de la flottille européenne et la demande d'un plan d'action de l'UE pour l'amélioration de la gouvernance internationale dans les Océans Indien et Atlantique seront envoyées à la Commission.

5. Gouvernance internationale des océans et développement durable

5.1. Débat sur le développement du document de position / avis du LDAC

Suite au débat, l'action suivante est convenue :

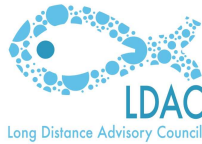
Le document de position du LDAC concernant l'amélioration de l'application de la dimension externe de la PPC et la gouvernance (envoyé le 24 avril) sera révisé et rediffusé, de même que les conclusions de la Conférence Internationale tenue à Las Palmas en septembre 2015. La réponse aux questions en attente et indiquées en jaune dans le texte sera abordée.

5.2. Préparatifs de la Conférence « Our Oceans » (Bali)

Il est décidé d'inclure la **préparation de la Conférence *Our Oceans* de Bali (octobre 2018)** au programme du prochain Groupe de Travail 5, afin d'évaluer la participation directe (assistance de ses membres ou envoi d'un avis) ou indirecte (adhésion à des engagements présents ou futurs) du LDAC à ce forum annuel.

Par ailleurs, pour la **Journée Mondiale des Océans (8 juin)**, il est convenu que le LDAC mènera une campagne active de promotion ce jour-là sur les réseaux sociaux.

6. Rapport sur la participation du LDAC aux réunions externes d'intérêt.



M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, explique que plusieurs réunions externes peuvent être intéressantes pour le LDAC, et suite à son résumé il est convenu de ce qui suit :

- **Collaboration LDAC-MAC**

Les membres du Comité Exécutif réitèrent leur confiance au Secrétaire Général et renouvellent le mandat qui lui permettra d'assister aux réunions du MAC en qualité d'observateur actif. À court terme, il assistera aux prochaines réunions qui auront lieu les 23 et 24 mai à Bruxelles.

- **Lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non règlementée (INDNR-IUU).**

Une représentation du LDAC assistera à l'événement et acte institutionnel convoqué par le MAPAMA le 6 juin à l'occasion du premier anniversaire de la journée internationale contre la pêche illégale. **Le LDAC a été invité au « premier rang » des autorités, et aura la possibilité de formuler une intervention orale avant la période générale de questions.**

7. Autres questions - Organisation des prochaines réunions du LDAC :

Le Secrétariat cherchera, si possible, deux jours au cours de la dernière semaine de novembre ou de la première semaine de décembre à Madrid pour la prochaine réunion du Comité Exécutif (1er jour) et une journée spéciale consacrée à l'impact du Brexit pour le fonctionnement des Conseils Consultatifs.

Clôture

Le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation et lève la séance.

ANNEXE I. Liste des personnes présentes

Comité Exécutif du Conseil Consultatif Régional de Pêche Lointaine

Rome, le 10 mai 2018

MEMBRES

1. Iván López. Président. AGARBA/CEPESCA
2. Juan Manuel Liria. Vice-président. FEOPE-CEPESCA
3. Béatrice Gorez. Vice-présidente. CFFA-CAPE
4. Despina Symons. EBCD
5. Juan Manuel Trujillo. ETF
6. Sophie Nodzinski. EJP
7. Björn Stockhausen. Seas at Risk
8. Francisco Portela Rosa. VIANAPESCA
9. Frederic Le Manach. BLOOM
10. Francisco Mari. BFW
11. Raúl García. WWF
12. Luis Vicente. ADAPI
13. Vanya Vulperhorst. OCEANA
14. Katarina Sipic. CONXEMAR/AIPCE

PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL

15. Michel Goujon. ORTHONGEL
16. Jane Sandell. NFFO

OBSERVATEURS

17. Claus Ubl. DFV
18. Marta Aymerich. ANFACO
19. Roberto Alonso. EUROTHON
20. Aivaras Labanauskas. Atlantic Fisheries Company
21. Daniel Voces. EUROPECHE
22. Alexandre Rodríguez. LDAC
23. Manuela Iglesias. LDAC
24. Marta de Lucas. LDAC